



**Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat**

*Seine-Maritime*

Présidence  
DM/CP/ND 251-15  
Mandature 2010 – 2015  
Assemblée Générale 2010-2015/2015-20

**EXTRAIT DE PROCES VERBAL N° 2010-2015/2015-20.  
ASSEMBLEE GENERALE DU 26 NOVEMBRE 2015**

Sur convocation de Monsieur MOULARD, Président de la chambre de métiers et de l'artisanat de Seine-Maritime, les membres de l'assemblée générale se sont réunis le mardi 26 novembre 2015 à 14h00 au siège de la chambre de métiers et de l'artisanat de Seine-Maritime, 135 boulevard de l'Europe à Rouen.

Etaient absents et excusés :

- M. PARRET Pascal – 1<sup>er</sup> Secrétaire adjoint
- M. LEFEBVRE Bruno – 2<sup>ème</sup> Secrétaire adjoint
- M. FAUVEL Joël
- M. FRANCE Eric
- M. FOULOGNE Didier
- M. LEVISTRE Michel
- M. NURDIN François
- Mme RACINE Virginie
- Mme VATELIER Marie Pierre

Etaient absents et non excusés :

- Mme AUZOU Florence
- Mme BAUCHANT Delphine
- Mme FABEL Sonia
- M. WAGEMANS Arnaud

Etaient présents :

- M. MOULARD Dominique - Président
- M. MOLLIEN Eric – 1<sup>er</sup> Vice Président
- M. DORE Christophe – 2<sup>ème</sup> Vice Président
- M. HUBERT Michel - 3<sup>ème</sup> Vice Président
- Mme CANTEREL Sylvie – 3<sup>ème</sup> Secrétaire adjointe
- M. LOUVET Jean-Pierre – 4<sup>ème</sup> Secrétaire adjoint
- M. MORAIS Carlos – 5<sup>ème</sup> Secrétaire adjoint
- M. BARDOR – Trésorier
- M. LARCHEVEQUE Alain – Trésorier Adjoint

- M. ALLAINGUILLAUME
- M. AUTIN Hervé
- M. BEUZELIN Jean-Claude
- M. CAVELIER Daniel
- Mme CHICOT Marie-Ange
- M. COURSAULT Laurent
- M. DARTOIS Guillaume
- M. DECHAMPS René
- M. DECOUDRE Joël
- M. GUILLON Thierry
- M. LEMONNIER Michel
- M. LESAGE Pascal
- Mme TONIN Carmen

Etaient invités et présents :

- M. NOTTEBARD, DRFIP 76

**Assemblée Générale n°20**

**Ordre du jour.**

**L'ordre du jour comprendra les points suivants :**

**Préliminaire : Approbation du procès-verbal en date du 06/10/2015**

**I POINTS SOUMIS AU VOTE**

**Point n°1 : Vote relatif aux dossiers de financement déposés depuis le dernier Bureau : projets Conseil Régional et projets Contrats de ville adoptés par le bureau en date du 06/10/15 et soumis pour avis à la commission des finances convoquée à cet effet le 24/11/15.**

*Document de travail transmis préalablement :*

- Document de synthèse relatif aux projets (document n°1)

*Intervention en séance :*

- Présentation par le service de la performance économique et financière (Guillaume MARAIS)

**Point n°2 : Vote de l'arrêté du projet des budgets primitifs 2016 de la CMA 76 et de trois CFA, adopté par le bureau en date du 03/11/15 et soumis pour avis à la commission des finances convoquée à cet effet le 24/11/15.**

*Document(s) de travail transmis préalablement :*

- Budget primitif de l'exercice 2016 (Document n°2).

*Intervention(s) en séance :*

- Présentation par le service de la performance économique et financière (Guillaume MARAIS).

**Point n°3 : Vote des tarifs des prestations 2016 de la CMA76, adoptés par le bureau en date du 03/11/15 et soumis pour avis à la commission des finances convoquée à cet effet le 24/11/15.**

*Document(s) de travail transmis préalablement :*

- Proposition de tarifs 2015 (Documents n°3.1 et 3.2).

*Intervention en séance :*

- Présentation par le service de la performance économique et financière (Guillaume MARAIS).

**Point n° 4 : Vote de la de désaffectation du service public ou de l'usage direct du public de la parcelle référencée NC 165 : Parcelle de 129 m<sup>2</sup>, identifié sur le plan du document n°1, dont la CMA 76 est propriétaire, située au 24, rue des Murs St Yon – 76100 ROUEN. Proposition de décider le déclassement de la domanialité publique de la parcelle référencée NC 165 : Parcelle de 129 m<sup>2</sup>, identifié sur le plan du document n°4, dont la CMA 76 est propriétaire, située au 24, rue des Murs St Yon – 76100 ROUEN, adopté par le bureau en date du 03/11/15.**

*Documents de travail transmis préalablement :*

- Plan aérien de la parcelle NC 165 et identification du lieu à désaffecter du service public et à déclasser de la domanialité publique (document n°4).

- *Courrier des domaines relatifs au prix et à la procédure en cours en date du 01 juin 2015 (Document n°5).*

**Point n°5 : Vote de la proposition de confier à M. MOULARD le pouvoir, en sa qualité de Président et représentant légal de la CMA 76, de signer le compromis de vente, puis lorsque les conditions suspensives seront levées, l'acte authentique de vente portant sur :**

- Une parcelle immatriculée NC 165 de 129 m<sup>2</sup>, identifié sur le plan du document n°4, dont la CMA 76 est propriétaire, situés au numéro 24, rue des Murs St Yon, – 76100 ROUEN, bien immobilier public à la condition suspensive que celui-ci soit préalablement déclassé et désaffecté du service public.
- Ce bien correspond à une ancienne réserve à l'abandon à l'air libre, parcelle enclavée entourée de murs.

**Le prix global de la vente est de 35 000 euros (trente cinq mille euros), hors frais de notaires, droits et taxes à la charge de l'acquéreur, adopté par le bureau en date du 03/11/15.**

*Documents de travail transmis préalablement :*

- *Plan aérien de la parcelle NC 165 et identification du local à désaffecter du service public et à déclasser de la domanialité publique (document n°4).*
- *Courrier des domaines relatifs au prix et à la procédure en cours en date du 01 juin 2015 (Document n°5).*

**Point n°6 : Election d'un secrétaire et membre du Bureau de la CMA 76, suite à la démission de M. MOREAU.**

*Documents de travail transmis préalablement :*

- *Courrier de M. le Préfet en date du 28/10/15 (document n°6).*
- *Article 19 du Code de l'artisanat (document n°7).*

**Point n°7 : Point sur la régionalisation.**

Le Président MOULARD ouvre la séance à 14h15.

**Point n°7 : Point sur la régionalisation.**

*Résolution 2010-2015/ 2015-20/ AG 140 :*

LA PROPOSITION D'ENVOI D'UN COURRIER AUPRES DE LA TUTELLE POUR REMETTRE EN CAUSE LE BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA CRMA PRESENTE A L'OCCASION DU BUREAU DE LA CRMA EN DATE DU 09/11/15 EN VERTU DE L'ARTICLE 19 DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CRMA, EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

LE VOTE SE DECLINE COMME SUIVIT :

POUR : 22

CONTRE : 0

BLANC : 0

ABSTENTION : 0

**Approbation du procès-verbal en date du 06/10/2015**

**VOTE :**

LE PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE QUI S'EST TENUE LE 06 OCTOBRE 2015 EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

**I POINTS SOUMIS AU VOTE**

**Point n°1 : Vote relatif aux dossiers de financement déposés depuis le dernier Bureau : projets Conseil Régional et projets Contrats de ville adoptés par le bureau en date du 06/10/15 et soumis pour avis à la commission des finances convoquée à cet effet le 24/11/15.**

*Document de travail transmis préalablement :*

- Document de synthèse relatif aux projets (document n°1)

*Intervention en séance :*

- Présentation par le service de la performance économique et financière (Charlotte JUILLE)

*Résolution 2010-2015/ 2015-20/ AG 139 :*

**VOTE :**

LES PROJETS ET DOSSIERS DE FINANCEMENT PREVISIONNELS DES ACTIONS CONVENTIONNEES ET/OU EN COURS DE CONVENTIONNEMENT POUR LES PROJETS DU CONSEIL REGIONAL ET AU TITRE DU CONTRAT DE VILLE ADOPTES PAR LE BUREAU EN DATE

DU 06/10/15 ET PAR LA COMMISSION DES FINANCES DU 24/11/15 SONT APPROUVES A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

LES ACTIONS PRESENTEES SONT LES SUIVANTES :

DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS DEPOSES DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS « IEJ- REUSSITE APPRENTISSAGE » DE LA DIRECCTE HN  
PROJET : MASTERCLASS APPRENTISSAGE

PRE-PROJETS DEPOSES DANS UNE LOGIQUE DE RESERVATION DE CREDITS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2016 AUPRES DU CRHN

PROJET : WEB 2.0

PROJET N°2 : EXPOSITION D'ARTISANS D'ART DE BASSE SAXE EN NORMANDIE DANS LE CADRE DES JEMA

PROJET N°3 : REALISATION D'UN GUIDE PAPIER DES ARTISANS D'ART DE SEINE MARITIME

PROJET N°4 : SOUS-TRAITANCE INDUSTRIELLE

PROJET N°5 : ALIMENTATION ET INNOVATION

PROJETS DEPOSES DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE DU HAVRE

PROJET N°1 : MASTERCLASS APPRENTISSAGE

PROJET N°2 : 10 FEMMES EN AVENIR

LES BUDGETS PREVISIONNELS ET LES PLANS DE FINANCEMENT DES ACTIONS PRESENTEES CI-DESSUS SONT ADOPTES A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

LE VOTE SE DECLINE COMME SUIVIT :

POUR : 22

CONTRE : 0

BLANC : 0

ABSTENTION : 0

<p><b>Point n°2 : Vote de l'arrêté du projet des budgets primitifs 2016 de la CMA 76 et de trois CFA, adopté par le bureau en date du 03/11/15 et soumis pour avis à la commission des finances convoquée à cet effet le 24/11/15.</b></p>
--

*Document(s) de travail transmis préalablement :*

- Budget primitif de l'exercice 2016 (Document n°2).

*Intervention(s) en séance :*

- Présentation par le service de la performance économique et financière (Guillaume MARAIS).

*Résolution 2010-2015/ 2015-20/ AG 141 :*

**VOTE :**

LE BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA CMA76 ET DES TROIS CFA ET DE SES ANNEXES (ANNEXE N° 2), ADOPTE PAR LE BUREAU EN DATE DU 03/11/15 ET PAR LA COMMISSION DES FINANCES DU 24/11/15 EST APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

UNE INFORMATION CONCERNANT LE NIVEAU DE TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRE DE METIERS INSCRIT AU BUDGET PREVISIONNEL 2016, AU VU DES ELEMENTS TRANSMIS PAR LA CRMA A ETE FAITE.

EN EFFET, LE NIVEAU DE DOTATION INSCRIT AU BUDGET PRIMITIF DE LA CMA 76 (DE 1 966 138 €) EST INFERIEUR AUX 2 071 000 € ESTIMES NECESSAIRES PAR LA CMA 76 POUR COUVRIR LA TOTALITE DES ELEMENTS PREVUS EN MATIERE D'INVESTISSEMENTS (PLAN PLURIANNUEL CFA'S ET CMA).

AINSI, LE BUDGET 2016, TEL QU'IL EST APPROUVE, TIENT COMPTE D'ARBITRAGES QUI PERMETTENT A LA CMA 76 DE PRESENTER UN BUDGET ACCEPTABLE EN MATIERE DE VARIATION DE FOND DE ROULEMENT (- 36 781 €). IL NECESSITERA UN BUDGET RECTIFIE AFIN DE COUVRIR LA TOTALITE DES INVESTISSEMENTS INSCRITS AU PLAN PLURI-ANNUEL D'INVESTISSEMENTS.

D'AUTRE PART, LES COURRIERS PRECISANT LA POSITION DE LA CMA 76 SUR LES CONDITIONS D'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA CRMA HN ET LA QUESTION DE LA TRESORERIE REGIONALE ONT ETE PRESENTES ET EXPLICITES AUX MEMBRES DE LA COMMISSION DES FINANCES.

IL A ETE PRECISE QUE L'ADOPTION DE CE BUDGET PRIMITIF 2016 N'EMPECHERA PAS LA CMA 76 DE FAIRE VALOIR SA POSITION PAR RAPPORT AU NIVEAU DE TAXE REGIONALE.

LE VOTE SE DECLINE COMME SUIV :  
22 VOIX « POUR »  
0 VOIX « CONTRE »  
0 VOIX « BLANC »  
0 VOIX « ABSTENTION »

<p><b>Point n°3 : Vote des tarifs des prestations 2016 de la CMA76, adoptés par le bureau en date du 03/11/15 et soumis pour avis à la commission des finances convoquée à cet effet le 24/11/15.</b></p>
---

*Document(s) de travail transmis préalablement :*

- Proposition de tarifs 2015 (Documents n°3.1 et 3.2).

*Intervention en séance :*

- Présentation par le service de la performance économique et financière (Guillaume MARAIS).

*Résolution 2010-2015/ 2015-20/ AG 142 :*

**VOTE :**

LA PROPOSITION DE TARIFS DES PRESTATIONS 2016 DE LA CMA76 ET DE LA FOIRE DE ROUEN (ANNEXE 3) ADOPTES PAR LE BUREAU EN DATE DU 03/11/15 ET PAR LA COMMISSION DES FINANCES DU 24/11/15 EST APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

LE VOTE SE DECLINE COMME SUIV :

POUR : 22

CONTRE : 0

BLANC : 0

**ABSTENTION : 0**

**Point n° 4 : Vote de la de désaffectation du service public ou de l'usage direct du public de la parcelle référencée NC 165 : Parcelle de 129 m<sup>2</sup>, identifié sur le plan du document n°1, dont la CMA 76 est propriétaire, située au 24, rue des Murs St Yon – 76100 ROUEN. Proposition de décider le déclassement de la domanialité publique de la parcelle référencée NC 165 : Parcelle de 129 m<sup>2</sup>, identifié sur le plan du document n°4, dont la CMA 76 est propriétaire, située au 24, rue des Murs St Yon – 76100 ROUEN, adopté par le bureau en date du 03/11/15.**

*Documents de travail transmis préalablement :*

- *Plan aérien de la parcelle NC 165 et identification du lieu à désaffecter du service public et à déclasser de la domanialité publique (document n°4).*
- *Courrier des domaines relatifs au prix et à la procédure en cours en date du 01 juin 2015 (Document n°5).*

*Résolution 2010-2015/ 2015-20/ AG 143 :*

**VOTE :**

**LA PROPOSITION DE DESAFFECTATION DU SERVICE PUBLIC OU DE L'USAGE DIRECT DU PUBLIC DE LA PARCELLE REFERENCEE NC 165 : PARCELLE DE 129 M2, IDENTIFIEE SUR LE PLAN DU DOCUMENT N°3, DONT LA CMA76 EST PROPRIETAIRE, SITUEE AU 24, RUE DES MURS ST YON – 76100 ROUEN EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.**

**LA PROPOSITION DE DECLASSEMENT DE LA DOMINIALITE PUBLIQUE DE LA PARCELLE REFERENCEE NC 165 : PARCELLE DE 129 M2, IDENTIFIEE SUR LE PLAN DU DOCUMENT N°4, DONT LA CMA76 EST PROPRIETAIRE, SITUEE AU 24, RUE DES MURS ST YON – 76100 ROUEN EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.**

**LE VOTE SE DECLINE COMME SUIV :**

**POUR : 22**

**CONTRE : 0**

**BLANC : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Point n°5 : Vote de la proposition de confier à M. MOULARD le pouvoir, en sa qualité de Président et représentant légal de la CMA 76, de signer le compromis de vente, puis lorsque les conditions suspensives seront levées, l'acte authentique de vente portant sur :**

**- Une parcelle immatriculée NC 165 de 129 m<sup>2</sup>, identifié sur le plan du document n°4, dont la CMA 76 est propriétaire, situés au numéro 24, rue des Murs St Yon,– 76100 ROUEN, bien immobilier public à la condition suspensive que celui-ci soit préalablement déclassé et désaffecté du service public.**

**- Ce bien correspond à une ancienne réserve à l'abandon à l'air libre, parcelle enclavée entourée de murs.**

**Le prix global de la vente est de 35 000 euros (trente cinq mille euros), hors frais de notaires, droits et taxes à la charge de l'acquéreur, adopté par le bureau en date du 03/11/15.**



Documents de travail transmis préalablement :

- Plan aérien de la parcelle NC 165 et identification du local à désaffecter du service public et à déclasser de la domanialité publique (document n°4).
- Courrier des domaines relatifs au prix et à la procédure en cours en date du 01 juin 2015 (Document n°5).

Résolution 2010-2015/ 2015-20/ AG 144 :

**VOTE :**

**LA PROPOSITION DE CONFIER A M. MOULARD LE POUVOIR, EN SA QUALITE DE PRESIDENT ET REPRESENTANT LEGAL DE LA CMA 76, DE SIGNER LE COMPROMIS DE VENTE PUIS LORSQUE LES CONDITIONS SUSPENSIVES SERONT LEVEES L'ACTE AUTHENTIQUE DE VENTE PORTANT SUR LES ELEMENTS CI-DESSOUS EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE :**

- **UNE PARCELLE IMMATRICULEE NC 165 DE 129 M2, IDENTIFIEE SUR LE PLAN DU DOCUMENT N°4, DONT LA CMA76 EST PROPRIETAIRE, SITUEE AU 24, RUE DES MURS ST YON – 76100 ROUEN,**
- **BIEN IMMOBILIER PUBLIC A LA CONDISTION SUSPENSIVE QUE CELUI-CI SOIT PREALABLEMENT DECLASE ET DESAFFECTE DU SERVICE PUBLIC.**

**CE BIEN CORRESPOND A UNE ANCIENNE RESERVE A L'ABANDON A L'AIR LIBRE, PARCELLE ENCLAVEE ENTOUREE DE MURS.**

**LE PRIX GLOBALE DE LA VENTE EST DE 35 000 EUROS (TRENTE CINQ MILLE EUROS), HORS FRAIS DE NOTAIRES, DROITS ET TAXE A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR**

**LE VOTE SE DECLINE COMME SUIVIT :**

**POUR : 22**

**CONTRE : 0**

**BLANC : 0**

**ABSTENTION : 0**

<b>Point n°6 : Election d'un secrétaire et membre du Bureau de la CMA 76, suite à la démission de M. MOREAU.</b>
--

Documents de travail transmis préalablement :

- Courrier de M. le Préfet en date du 28/10/15 (document n°6).
- Article 19 du Code de l'artisanat (document n°7).

Résolution 2010-2015/ 2015-20/ AG 145 :

**VOTE :**

**LA PROPOSITION DE NOMINATION DE M. HERVE AUTIN AU POSTE DE SECRETAIRE ET MEMBRE DU BUREAU EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.**

**LE VOTE SE DECLINE COMME SUIT :**

**POUR : 22**

**CONTRE : 0**

**BLANC : 0**

**ABSTENTION : 0**

N'ayant pas d'autres questions ou remarques et l'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie l'ensemble des participants et lève la séance à 17h05.

**Dominique MOULARD,**  
Président de la CMA 76